LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Département de la mobilité
et des transports

Rapport d'activité 2019

Février 2020

Le présent rapport énonce les travaux que le **Département de la mobilité et des transports** du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics a réalisé au cours de l'année 2019.

Afin de tenir compte de ces adaptations, le présent rapport a été publié au mois de février 2020 par ledit Département.

Février 2020

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Département de la mobilité et des transports

4, Place de l'Europe
L-1499 Luxembourg

Adresse postale:
L-2938 Luxembourg

Sites officiels :
www.gouvernement.lu

Tél: (+352) 247 - 84400
Fax: (+352) 22 85 68
Cél.: info@tr.etat.lu

www.transports.lu
www.guichet.lu
www.luxembourg.lu

Pour en savoir plus, le rapport comporte à certains endroits des renvois vers des documents supplémentaires, qui peuvent être consultés en ligne sur **www.transports.lu** (redirection vers l'URL https://transports.public.lu/fr.html), site du Département de la mobilité et des transports.

La reproduction des informations que contient ce rapport est autorisée à condition d'en citer la source.

Grand-Duché de Luxembourg

DEPARTEMENT DE LA MOBILITE ET DES TRANSPORTS

Table des matières

2. DIRECTION DES CHEMINS DE FER 3

2.1. 3

2.2. ADMINISTRATION DES CHEMINS DE FER 3

2. DIRECTION DES CHEMINS DE FER

2.1.

2.2. ADMINISTRATION DES CHEMINS DE FER

2.2.1. GÉNÉRALITÉS

Depuis l'année 2015 l'ACF détient son certificat ISO 9001, leur attribué par la Société ESCEM. En 2018 elle est certifiée ISO 9001 selon la dernière version de la norme en vigueur. La certification du système de management de la qualité porte sur la :

1. Gestion des activités ferroviaires et tramways dans les domaines suivants :
   - Certificats de sécurité et agréments de sécurité
   - Autorisation de mise en service des sous-systèmes de nature structurelle (côté infrastructure, contrôle-commande-signalisation et matériel roulant)
   - Registre national des véhicules
   - Certification des conducteurs
   - Audits, contrôles et inspections en matière de surveillance dans le cadre de la sécurité
2. Répartition des capacités de l'infrastructure ferroviaire

Les chemins de fer sont un mode de transport promu par les instances européennes. La participation de l'ACF en 2019 aux réunions importantes est énumérée ci-dessous :

- Réunions du Comité pour l'interopérabilité et la Sécurité Ferroviaire (RISC Committee) auprès de la Commission européenne pour le compte du MMTP. Ce Comité qui est composé de représentants des Etats membres, de la Commission européenne et de l'Agence ferroviaire européenne, a été instauré par la directive 96/48 et traite tous les sujets concernant l'interopérabilité et la sécurité dans le domaine ferroviaire de l'UE. Des représentants de la Norvège, de la Suisse ainsi que des organisations représentant le secteur ferroviaire y participent en tant qu'observateurs.
- Réunions du Groupe d'experts dans le cadre du RISC en vue de la mise en place du pilier technique du 4e Paquet Ferroviaire.
- Réunions plénières des autorités nationales de sécurité européennes avec l'Agence ferroviaire européenne et aux "workshops" y relatifs.
- Réunions du NSA Subgroup « Cooperation agreement » pour instaurer la coopération, entre l'Agence ferroviaire européenne et les autorités nationales de sécurité, prévue au 4e Paquet Ferroviaire.
- Réunions du corridor RFC North Sea – Med entre les Ministères, les gestionnaires d'infrastructure et les entreprises ferroviaires.
- Participation au « 5th ERA Workshop on the European Railway Innovation » à Budapest sur invitation de la NSA Hongroise. L'ACF a présenté la mise en place de l'ETCS au Luxembourg côté infrastructure et matériel roulant.
- Participation aux réunions de travail en matière de coopération au niveau de la surveillance des exploitants ferroviaires communs pour adapter le protocole d'accord entre les ANS de B, F et L concernant la coopération en matière de surveillance (cf. art. 8 pt 1 du Règl. (UE) n°1077/2012).
- Participation à deux assemblées générales (Varsovie et Vienne) de RailNetEurope (RNE), ainsi qu'aux groupes de travail et réunions de coordination et d'harmonisation des sillons organisés par RNE (Technical Meeting Prague).

Le détail des réunions par activité avec participation ACF est énuméré dans les chapitres traitant les différentes missions de l'administration.

Rédaction de l'avant-projet de loi de transposition du 4ème paquet ferroviaire, volet technique (directives 2016/797 relative à l'interopérabilité ferroviaire et 2016/798 relative à la sécurité ferroviaire) et de modification de la réglementation sur la certification des conducteurs de train.

Participation aux travaux sur le projet de loi de transposition du 4ème paquet ferroviaire, volet politique.

Rédaction des nouvelles conditions générales d'utilisation de l'infrastructure ferroviaire signées par le gestionnaire de l'infrastructure et l'ACF

Rédaction des différents modèles de contrat d'utilisation de l'infrastructure selon le type de candidat.

Participation aux procédures mis en place dans le cadre du règlement général de protection des données.

Etablissement du rapport annuel de sécurité conformément à l'article 5 de la loi du 22 juillet 2009 modifiée relative à la sécurité ferroviaire.

2.2.2. RESSOURCES HUMAINES

En date du 31.12.2019 l'effectif de l'ACF s'élevait à 26 agents (25,35 ETP) et ce qui représente une augmentation de 2 agents (1,85 ETP) par rapport à la situation au début de l'année. La répartition des agents par rapport aux activités correspond à :

ADM

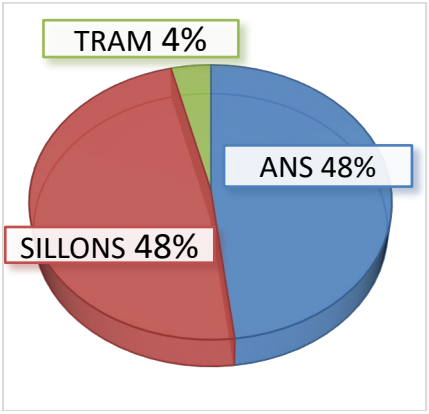

Au courant de l'exercice 8 agents de la l'ACF ont suivi des cours de formation traitant les sujets suivants :

- Connaissance générales des chemins de fer
- Connaissances spéciales sur l'infrastructure ferroviaire luxembourgeoise.

2.2.3. FAIT SAILLANT

En 2005, le remplacement du système MEMOR II + par le système ETCS a été fixé à la date du 30 juin 2017.

Suite à l'accident ferroviaire de Dudelange en date 14.02.2017, l'Administration des enquêtes techniques a émis des recommandations.

L'une d'elles prévoit l'utilisation exclusive le plus rapidement possible du système de contrôle-commande ETCS.

Face aux difficultés de certaines entreprises ferroviaires à équiper leur matériel, la date butoir du 30 juin 2017 a toutefois fait l'objet d'une dérogation décidée par l'ACF en tenant compte des résultats de l'analyse de risque effectuée par la société suisse d'Emch+Berger.

Ainsi l'ACF, a pris les mesures ci-dessous:

- La décision de suppression du système MEMOR II+ avec effet au 1er janvier 2020 sur toutes les lignes joignant la gare de Luxembourg, y compris la gare de Bettembourg-voyageurs est maintenue.
- L'utilisation du MEMOR II+ à côté de l'ETCS jusqu'au 31.12.2020 sur le tronçon du corridor fret Mer du Nord-Méditerranée (MNM), touchant les gares de Pétange, d'Esch-sur-Alzette et de Bettembourg-marchandises, est jugé acceptable sous réserve de l'application contrôlée de dispositions complémentaires et par les entreprises ferroviaires et le gestionnaire de l'infrastructure.

2.2.4. INTEROPÉRABILITÉ et SÉCURITÉ FERROVIAIRE

2.2.4.1. Certificat et Agrément de sécurité et Entité en charge de l'entretien

Durant l'exercice 2019 l'ACF a procédé à l'instruction des dossiers de la demande de certificat de sécurité Parties A et B des CFL, ainsi que des demandes de certificats de sécurité partie B de Fret SNCF et de LINEAS. Le tableau ci-après renseigne sur les certifications des acteurs ferroviaires utilisant le réseau ferré.

Acronyme	Nom de l'entité / Pays	Licence/ Certificat A-B/ Agrément	Fin de Validité	Pays**
CFL	CFL Gestionnaire infrastructure Luxembourg	Agrément de sécurité	20.04.2023	LU
CFL	CFL Entreprise ferroviaire Luxembourg	Licence ferroviaire à validité européenne	07.05.2024	LU
		Certificat de sécurité partie A Voyageur *	16.09.2024	LU
		Certificat de sécurité partie B Voyageur *	16.09.2024	LU
CFLcargo	CFL cargo S.A. Entreprise ferroviaire Luxembourg	Licence ferroviaire à validité européenne	04.12.2021	LU
		Certificat de sécurité partie A Fret	04.12.2021	LU
		Certificat de sécurité partie B Fret	04.12.2021	LU
LINEAS	LINEAS Entreprise ferroviaire Belgique	Licence ferroviaire à validité européenne	01.07.2023	BE
		Certificat de sécurité partie A Fret	13.06.2022	BE
		Certificat de sécurité partie B Fret *	13.06.2022	LU
SNCF Fret	SNCF Entreprise ferroviaire France	Licence ferroviaire à validité européenne	27.06.2023	FR
		Certificat de sécurité partie A Fret	30.12.2024	EU ERA
		Certificat de sécurité partie B Fret *	21.12.2024	LU

* établi par ACF en 2019
**provenance du certificateur

2.2.4.2. *Autorisation de mise en service matériel roulant*

Les tableaux ci-dessous renseignent sur les activités en matière d'autorisation de mise en service de la Division Interopérabilité et Sécurité ferroviaire. Ces autorisations sont établies en conformité avec le cadre légal européen et national.

Première autorisation [1]	2015	2016	2017	2018	2019
Wagons	0	44	1	0	0
Locomotives	0	0	0	11	0
Voitures passagers	0	0	0	0	1
Rames automotrices	0	0	11	0	0
Véhicules spéciaux	0	0	13	0	0
Total	0	44	25	11	1
Autorisation supplémentaire[2] **(liée à l'infrastructure)**	2015	2016	2017	2018	2019
Wagons	200	0	2	3	0
Locomotives	0	0	0	0	0
Voitures passagers	23	21	0	428	0
Rames automotrices	0	44	1	0	95
Véhicules spéciaux	13	10	22	7	14
Total	236	75	25	438	109
Autorisation par type de véhicule[3]	2015	2016	2017	2018	2019
Wagons	0	1	0	2	0
Locomotives	1	0	0	1	0
Voitures passagers	0	0	0	0	0
Rames automotrices	0	2	1	0	1
Véhicules spéciaux	0	0	4	3	4
Total	1	3	5	6	5
Autorisation renouvellement[4] **ou réaménagement**[5]	2015	2016	2017	2018	2019
Wagons	1	26	0	0	0
Locomotives	0	0	30	0	0
Voitures passagers	0	0	0	0	0
Rames automotrices	8	0	0	0	0
Véhicules spéciaux	0	0	0	0	0
Total	9	26	30	0	0

1) Première autorisation de mise en service établie par une ANS

2) Autorisation supplémentaire établie par une autre ANS, devenue nécessaire suite à une incompatibilité avec le ou les réseaux ou due aux règles nationales

3) type de véhicule définissant les caractéristiques de conception essentielles du véhicule, telles que visées par une attestation d'examen de type ou de conception décrite dans le module de vérification correspondant

4) Autorisation suite à un «renouvellement» (les travaux importants de substitution d'un sous-système ou d'une partie de sous-système ne modifiant pas les performances globales du sous-système)

5) Autorisation suite à un «réaménagement» (les travaux importants de modification d'un sous-système ou d'une partie de sous-système améliorant les performances globales du sous-système)

Autorisation due à l'installation de l'ETCS bord	2015	2016	2017	2018	2019
Locomotives	0	0	16	23	34
Voitures pilote	0	0	0	125	0
Rames automotrices	8	0	19	0	25
Véhicules spéciaux	0	0	0	28	0
Total	8	0	35	176	59
Autorisation par type due à l'installation ETCS bord	2015	2016	2017	2018	
Locomotives	0	0	1	2	3
Voitures pilote	0	0	0	1	1
Rames automotrices	0	3	2	0	3
Véhicules spéciaux	0	0	0	5	0
Total	0	3	3	8	7

Au-delà des autorisations susmentionnées, l'ACF vient d'accepter différents équipements GSM-R embarqués dans les véhicules admis à la circulation sur le réseau ferré.

Tous ces projets d'autorisation nécessitent un certain nombre de réunions avec les requérants, le nombre dépendant de la complexité du projet et de la qualité des dossiers accompagnant la demande. L'ACF offre la possibilité au requérant de débuter le projet par une réunion de pré-engagement.

2.2.4.3. *Autorisation infrastructure et contrôle commande signalisation y compris les avis émis relatifs à la réglementation d'exploitation technique*

Le tableau ci-dessous renseigne sur les activités en matière d'autorisation de mise en service de sous-systèmes concernant l'infrastructure, le système contrôle commande signalisation sol ainsi, que les avis émis par l'ACF concernant la règlementation d'exploitation technique établi par le GI. Ces autorisations et avis sont établis en conformité avec le cadre légal européen et national.

Type de document	Libellé
Autorisation de mise en service	Partie inférieure du saut de mouton à Bettembourg
Autorisation de mise en service	Electrification de la ligne Luxembourg à Kleinbettingen en 25 kV AC
Autorisation de mise en service	Arrêt Howald
Autorisation de mise en service	Mise à double voie du tronçon Luxembourg - Sandweiler-Contern
Avis adressé au Ministre	Réaménagement du RGE en relation avec la mise en service des nouveaux postes directeurs sur la ligne 1
Avis adressé au Ministre	Nouveau règlement générale des passages à niveau

Tous ces projets d'autorisation et avis nécessitent un certain nombre de réunions avec les requérants, le nombre dépendant de la complexité du projet et de la qualité des dossiers accompagnant les demandes. L'ACF offre la possibilité au requérant de débuter le projet par une réunion de pré-engagement.

2.2.4.4. *Organismes Notifiés, Organismes Compétents et Organismes d'évaluation du risque*

Durant l'année 2019, l'ACF a émis deux avis favorable suite à des demandes d'agrément comme organisme compétent conformément à l'article 30 du règlement grand-ducal modifié du 1er juin 2010 relatif à l'interopérabilité du système ferroviaire. Au total, à la fin de l'année 2019, 9 organismes sont agréés par le Ministre comme organisme compétent au Grand-Duché de Luxembourg.

Ci-après la liste des organismes indépendants par domaine de compétence:

Désignation situation au 31.12.2019	Néré
Organismes Notifiés (NoBo)*	1
Organismes Compétents (DeBo) **	4
Organismes d'évaluation des risques (AsBo)***	5

* conformément à la Directive 2008/57/CE relative à l'interopérabilité du système ferroviaire au sein de la Communauté

** conformément au Règlement grand-ducal du 1er juin 2010 relatif à l'interopérabilité du système ferroviaire

*** conformément au Règlement d'exécution (UE) 402/2013 CE du 30 avril 2013 concernant la méthode de sécurité commune relative à l'évaluation et à l'appréciation des risques

2.2.4.5. *Centre de Formation, Examinateurs et Licence conducteur de train*

Le seul centre de formation de personnel accrédité est celui des CFL ayant obtenu l'attestation y relative en 2017.

L'ACF a procédé en 2019 à l'évaluation de 16 dossiers pour la reconnaissance comme **examinateur**, à savoir 14 nouvelles demandes et 2 mises à jour de dossiers existants:

								Total
Entités	CFL EF	CFLcargo	CFL Centre de Formation	DB	SNCB	LINEAS	SNCF*	**7**
2018	4	0	2	1	6	0	12	**25**
2019	0	7	2+2**	0	0	1	4	**14**
Total	4	7	4	1	6	1	16	**39**

* Total des examinateurs SNCF Fret et Voyageur

** Mise à jour de dossier

Le tableau ci-dessous reprend les activités ACF durant de l'année 2019 en matière de **licences** de conducteurs train:

Licences Conducteurs	Nouv.	Modif.	Duplicata	Suspension	Arrêt de Suspension	en Suspens	Retrait
2018	**31**	**17**	**2**	**24**	**8**	**16**	**6**
2019	**60**	**12**	**3**	**34**	**12**	**22**	**5**

Ci-après l'évolution du nombre de licences conducteurs de train depuis 2014 toutes entreprises ferroviaires confondues y inclus le GI :

	2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
Total licences Dir. 2007/59 UE	504	589	619	660	**691**[1)]	**751**[2)]
Dont valides					**570**	**619**

1) Dont 36 retirées et 85 en suspendues
2) Dont 41 retirées et 91 en suspendues

2.2.4.6. Reconnaissance des médecins du travail et des psychologues du travail

	Aptitude Conducteur	
Modes de transport	Train*	Tram**
Médecins reconnus	6	3
Psychologues reconnus	5	1

* Règlement grand-ducal modifié du 16 août 2010 ayant pour objet
a) la transposition en droit national de la directive 2007/59/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à la certification des conducteurs de train assurant la conduite de locomotives et de trains sur le système ferroviaire dans la Communauté;
b) de créer un cadre réglementaire relatif à la certification des conducteurs de train assurant la conduite de locomotives et de trains sur le réseau ferré luxembourgeois

** Loi du 13 juin 2017 relative à la sécurité-tramway

2.2.4.7. Surveillance

Le tableau ci-dessous renseigne sur les activités en matière de surveillance de la Division Interopérabilité et Sécurité ferroviaire.

Type	Entité	Sujet	Opinion			
			A	B	C	CD
Audit	CFL EF	SGS		2	1	2
Audit	CFL cargo	SGS			1	6
Audit	CFL GI	SGS			2	8
Audit	SNCF Fret	SGS partie B				1
Audit	CFL Centre de Formation	Accréditation du centre de formation				0
Audit	2 Examinateurs	Reconnaissance				0
Audit	2 Examinateurs	Reconnaissance				2
Total	**7**		**0**	**2**	**4**	**19**
Contrôle	CFL GI	Bourreuse				1
Contrôle	CFL cargo	DE 18				2
Total	**2**		**0**	**0**	**0**	**3**
Inspection	CFL EF	Conducteurs de train (Audun-le-Tiche et Volmerange-les-Mines)			2	1
Inspection	CFL EF	Conducteur de train (Noertzange)				1
Inspection	CFL cargo	Conducteurs de train / train à l'arrivé (en coopération avec l'SSICF)			3	1
Inspection	CFL cargo	Conducteurs réseau tertiaire			3	1
Inspection	CFL GI	Conducteurs de train			1	3
Inspection	CFL GI	Gare Volmerange-les-Mines				
Inspection	CFL GI	Poste directeur Dudelange				2
Inspection	CFL GI	Conducteurs de train			1	1
Inspection	CFL GI	Gare Schifflange			1	1
Inspection	LINEAS	train à l'arrivé à Anvers (en coopération avec l'SSICF)			1	1
Inspection	SNCF Fret	train à l'arrivé Lorry-Rail à Bettembourg (en coopération avec l'EPSF)		1	2	1
Total	**11**		**0**	**1**	**14**	**13**

*SGS : Système de Gestion de la Sécurité

	Opinion	Explication
A	Opinion qualifiée	Elément bloquant ne répondant pas de manière satisfaisante aux exigences légales et / ou réglementaires et ayant un impact grave sur la sécurité ferroviaire. (bloquante pour le maintien du certificat/agrément de sécurité, de la licence de conducteur de train, mise hors service temporaire du matériel roulant ou de l'installation ferroviaire)
B	Recommandation majeure	Elément non-bloquant ayant un impact direct sur la sécurité ferroviaire et faisant l'objet d'une mise en conformité dans un délai défini.
C	Recommandation mineure	Elément non-bloquant n'ayant pas un impact direct sur la sécurité ferroviaire et pouvant faire l'objet d'une amélioration dans un délai défini.
CD	Remarque	Elément validé faisant l'objet d'une remarque d'amélioration et demandant un plan d'action du surveillé.

2.2.4.8. Divers

Ci-joint un tableau des réunions à caractère international traitant l'interopérabilité et la sécurité ferroviaire avec participation de l'ACF nécessitant un déplacement à l'étranger (non-inclus les « conf-call » et les réunions organisées par l'ACF dans leurs locaux):

Libellé de la Réunion	Organisateur	Nombre
RISC (Railway Interoperability+Safety Committee)	Eur. Commission	3
RISC Expert Group	Eur. Commission	2
NSA Network (National Safety Authority)	ERA	3
NSA Subgroup Cooperation Agreement ERA/NSA	ERA	1
NSA Annuel Performance Report	ERA	1
Entity in Charge of Maintenance	ERA	1
Certificat de Sécurité Unique ERA-CFL-SNCF	ERA	1
TSI Loc&Pas / STI Wag	ERA	3
TSI Energy	ERA	1
ERTMS ERA Network, Conference and Workshop trackside	ERA	6
ERA Working Party CSM ASLP	ERA	1
Single Rules Database/ Reference Document Database	ERA	2
Implementing Act NTR classification (National Technical Rules)	ERA	2
BeNeFLuChEHu / DACHINL (Railfreight cor 1/2) Reconnaissance mutuelle. d'autorisation de véhicule	BeNeFLuChEHu / DACHINL	2
BeNeFLuChEHu Classification des règles techniques nationales	FR - BE	2
Coopération des ANS BE, FR, LU en matière de surveillance des EFs communes	EPSF, SSICF et ACF	2
Workshop coopération 4e PF ERA/NSA Autorisations de véhicules/Certif de Sécurité et OSS*	ERA	3
Coop. Surveillance "Retour d'Expérience REX"	EPSF	1
JNS "broken wheels" (Joint Network Secretariat participants from ERA-NSA-CER-UNIFE-….)	ERA	4
JNS "wagon breaking systems" (Joint Network Secretariat with ERA-NSA-CER-UNIFE-….)	ERA	1
Projet TER 2N Ng KVB/ERTMS B3 Lorraine	SNCF	3
Analyse de risques ETCS versus MEMOR II+	Emch+Berger	1
ETCS L1 Ausrüstung Wasserbillig-Igel	ANSs + GIs (D+L)	1
Regional Railway Agency Workshop Hungary	NSA HU	1
ESA Space4Rail Workshop	ESA, ERA	1
ERA Workshop Maintenance of TSIs	ERA	1
Journée règlementaire 4e PF organisée par EPSF	NSA FR	1
	TOTAL	50

*OSS One Stop Shop

2.2.5. TRAM

2.2.5.1. Certificat de sécurité

Depuis 2017 la société Luxtram détient le certificat de sécurité, incluant les fonctions de gestionnaire d'infrastructure et d'entreprise exploitante en répondant à toutes les exigences définies dans la loi du 13 juin 2017.

2.2.5.2. Autorisation de mise en service de matériel roulant.

7 nouvelles rames (110 à 116) ont été autorisées par l'ACF durant l'exercice écoulé. Le tableau ci-dessous reprend le parc du matériel roulant de Luxtram au 31 décembre 2019.

Nombre	Libellé
16	Rames Urbos à 7 éléments
1	Rail-route multifonctionnel
1	Rail-route balayeur

2.2.5.3. Autorisation de mise en service infrastructure

Aucune nouvelle autorisation de mise en service en matière d'infrastructure n'a été établie en 2019.

2.2.5.4. Licence conducteur de tramway

La tableau ci-dessous reprend les activités concernant la licence des conducteurs.

Licences Conducteurs	nouvelle	modif.	duplicata	suspension	arrêt de suspension	cessation
Tramway	**13**	**0**	**0**	**6**	**0**	**3**

Le total des licences établies depuis 2017 au 31 décembre 2019 s'élève à 77.

2.2.5.5. *Surveillance*

Le tableau ci-dessous renseigne sur les activités en matière de surveillance.

Type	Entité	Sujet	Opinion			
			A	B	C	CD
Audit	Luxtram	SGS* – item F responsabilités				4
Audit	Luxtram	SGS – item H participation du personnel				2
Audit	Luxtram	SGS – item G contrôles				5
Total	**3**		**0**	**0**	**0**	**11**
Inspection	Luxtram	4 conducteurs de tramway			2	64
Inspection	Luxtram	Poste de commande centralisé PCC				10
Inspection	Luxtram	1 Conducteur de tramway			4	16
Inspection	Luxtram	Maintenance infrastructure (IF)				10
Inspection	Luxtram	Maintenance matériel roulant (MR)				9
Total	**5**		**0**	**0**	**6**	**109**

* SGS Système de la Gestion de Sécurité

	Opinion	Explication
A	Opinion qualifiée	Elément bloquant ne répondant pas de manière satisfaisante aux exigences légales et / ou réglementaires et ayant un impact grave sur la sécurité ferroviaire. (bloquante pour le maintien du certificat/agrément de sécurité, de la licence de conducteur de train, mise hors service temporaire du matériel roulant ou de l'installation ferroviaire)
B	Recommandation majeure	Elément non-bloquant ayant un impact direct sur la sécurité ferroviaire et faisant l'objet d'une mise en conformité dans un délai défini.
C	Recommandation mineure	Elément non-bloquant n'ayant pas un impact direct sur la sécurité ferroviaire et pouvant faire l'objet d'une amélioration dans un délai défini.
CD	Remarque	Elément validé faisant l'objet d'une remarque d'amélioration et demandant un plan d'action du surveillé.

2.2.5.6. *Divers*

- Coopération en matière d'accidents et d'incidents « Tram » avec l'AET (Administration des enquêtes techniques).
- Lancement d'un projet visant la création d'un nouveau logiciel pour l'établissement et la gestion en commun des licences des conducteurs de train et de tramway. Une multitude de tests d'application avec le nouveau logiciel ont été exécutés par l'ACF afin de permettre la mise en exploitation du logiciel en décembre 2019.
- Support donné à KPMG concernant leurs mission d'audit interne chez Luxtram.
- Notification des situations dangereuses en relation avec la sécurité du tramway.
- Participation à l'élaboration du plan de sûreté pour l'exploitation du tramway durant la <Schueberfoer>.
- Participation à la visite d'une délégation norvégienne qui envisage l'acquisition de matériel roulant.
- Mise à jour des documents tramway dans le cadre du certificat ISO9001.

2.2.6. ATTRIBUTION et TARIFICATION des SILLONS

2.2.6.1. Activités Sillons

Attribution pour la période horaire 2019, valable du 9.12.2018 au 14.12.2019, de 1903 sillons dont 1548 pour le trafic voyageur et 183 pour le trafic fret. 172 sillons concernaient des parcours à vide. Ces 1942 sillons représentaient 348394 trains prévus de parcourir 9297259 km.

Publication de 15 Avis-Horaires concernant 4253 modifications, créations ou suppressions de sillons lors des mises à jour périodiques de l'horaire 2019.

Etablissement de 929 Avis-Trains concernant 53718 modifications, créations ou suppressions de trains à court terme (demande jusqu'à jour -5).

Emission de 12183 Avis-Trains (court-terme) par le poste 24h/24h concernant 30017 trains modifiés, créés ou supprimés en dernière minute.

Contrôle et validation de 883 Avis-Travaux court-terme pour la période horaire 2019.

Etablissement de la période horaire 2020 commençant le 15.12.2019 et étant valable jusqu'au 12.12.2020. 3367 sillons ont été attribués dont 3061 concernent des trains voyageurs, 175 des trains de fret et 131 parcours à vide représentant 345779 trains prévus de parcourir 8908691 km.

Le tableau ci-après reprend les différents types d'opérations effectuées par la division Sillon depuis 2015:

Type	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Sillons attribués	1877	2444	1956	1942	1903	3367
Sillons att voy	1488	1969	1565	1585	1548	3061
Sillon att fret	180	227	203	189	183	175
Sillons att div	209	248	188	168	172	131
Trains attribués	358863	360108	365648	337398	348394	345779
Km attribués	9171135	9050674	9229863	9133472	9297259	8908691
Avis-Horaires (AH)	28	18	12	14	15	
Avis-Horaires sillons	1220	1302	988	1566	4253	
Avis Trains AT (jour-5)	629	746	637	710	929	
AT corresp. à x trains (j-5)	33733	52531	48737	77618	53718	
AT Court Terme (ATCT)	8615	9580	11549	11751	12183	
ATCT corresp. à x trains	21387	25044	29097	30004	30017	
ATRA*- Court Terme	782	880	899	767	883	

*ATRA Avis Travaux

Les graphiques ci-après reprennent les différents types d'opérations effectuées par la division Sillon depuis 2012:

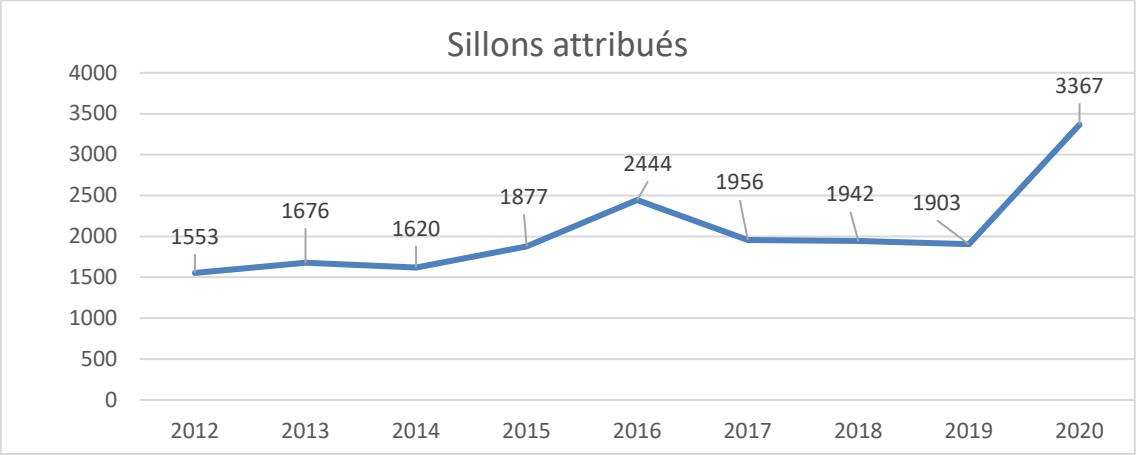

L'augmentation des sillons attribués de 76,9% pour 2020 résulte du changement de la méthode de travail de l'ACF. En collaboration avec les EFs les variantes chantiers ont été intégrées dans l'horaire général.

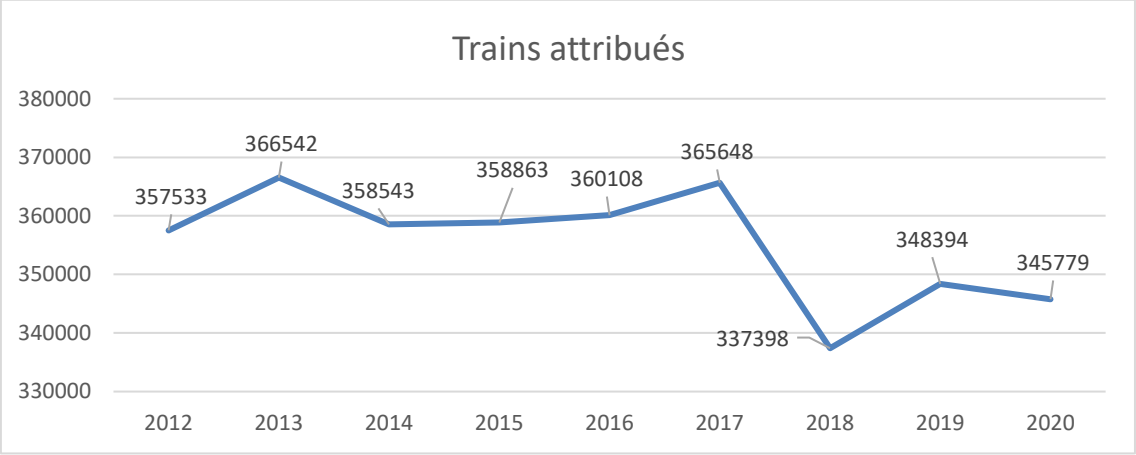

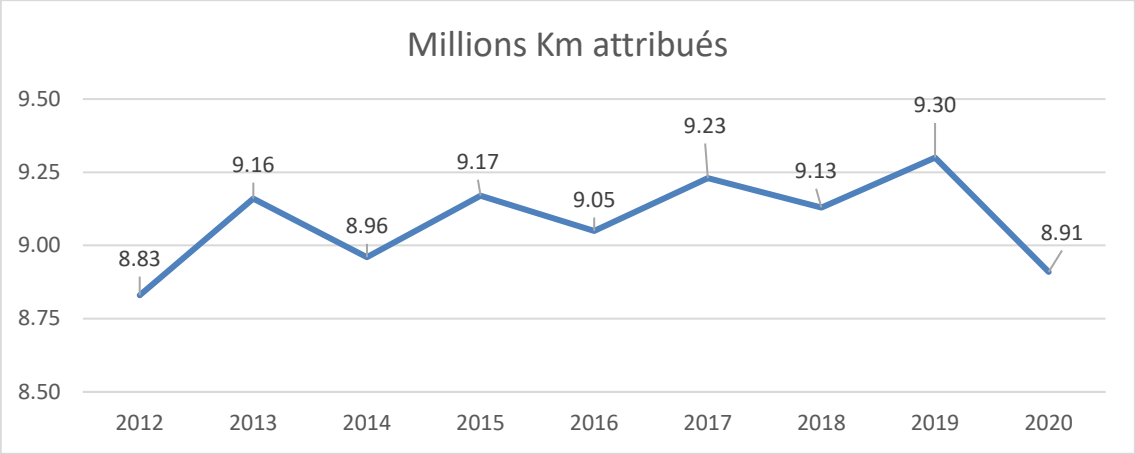

La diminution de 4,2% des Km train attribués pour 2020 résulte:

- de l'intégration des variantes « trains » causées par les chantiers vu que les trains ne circulent que sur une partie du parcours initialement prévu
- et de la diminution du nombre des trains Fret transitant par le réseau ferré luxembourgeois, suite à la mesure prise par l'ACF dans le cadre de la dérogation pour l'utilisation du MEMOR II+ sur la ligne Rodange frontière et Bettembourg frontière.

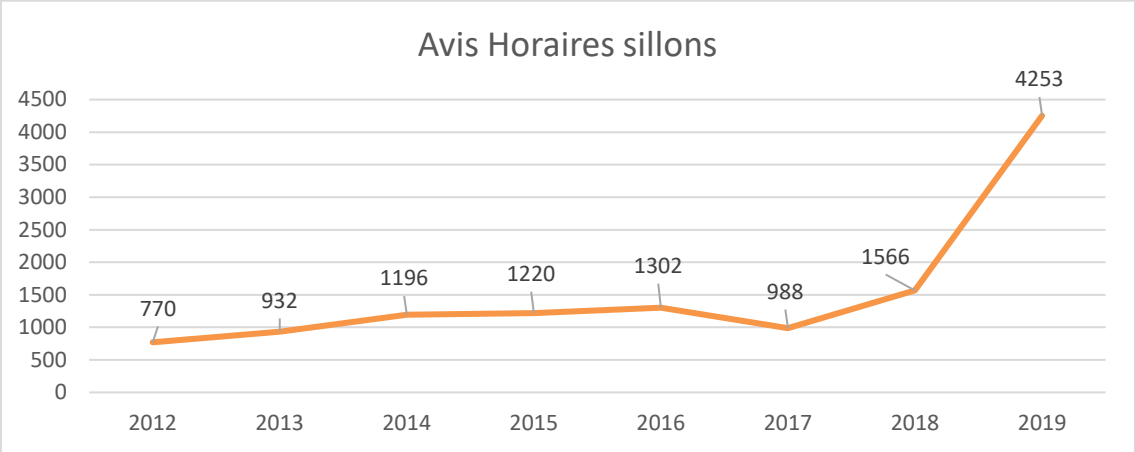

Le fait que les Avis Horaires sillons ont augmenté en 2019 de 172% provient du fait que les chantiers, non repris à lors de l'établissement de l'horaire général, sont repris dans les rectificatifs périodiques de l'horaire.

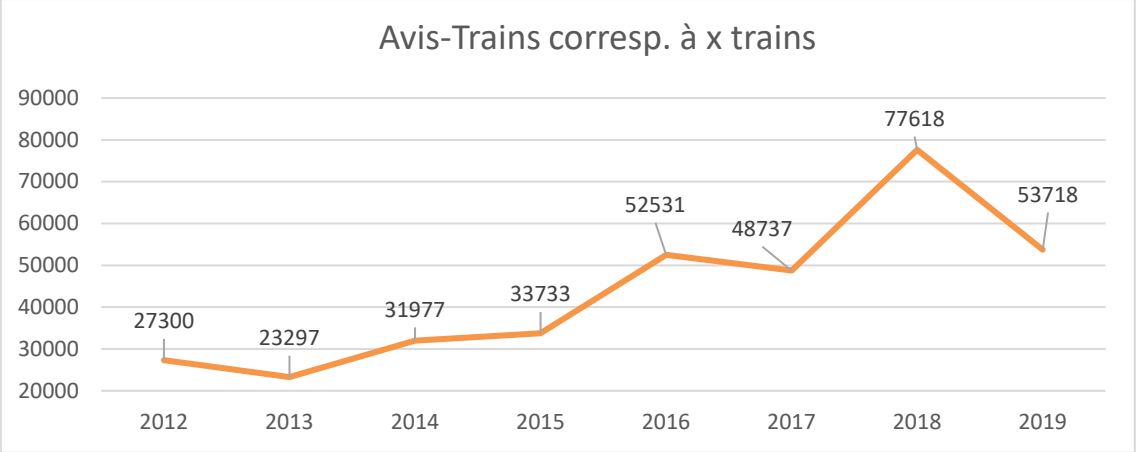

Le fait que les Avis Horaires sillons 2019 ont augmenté de 172% a pour conséquence que le nombre de trains modifiés, créés et supprimés a diminué de 31%.

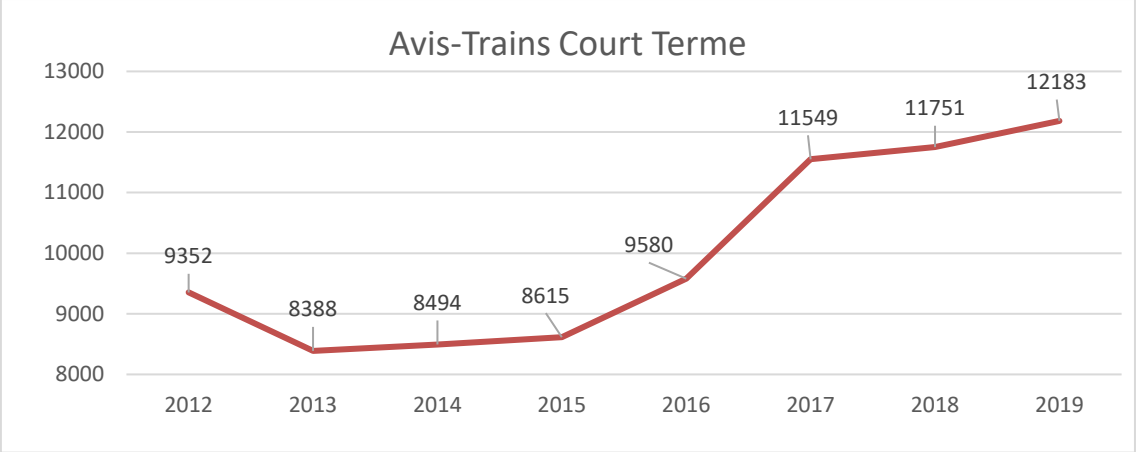

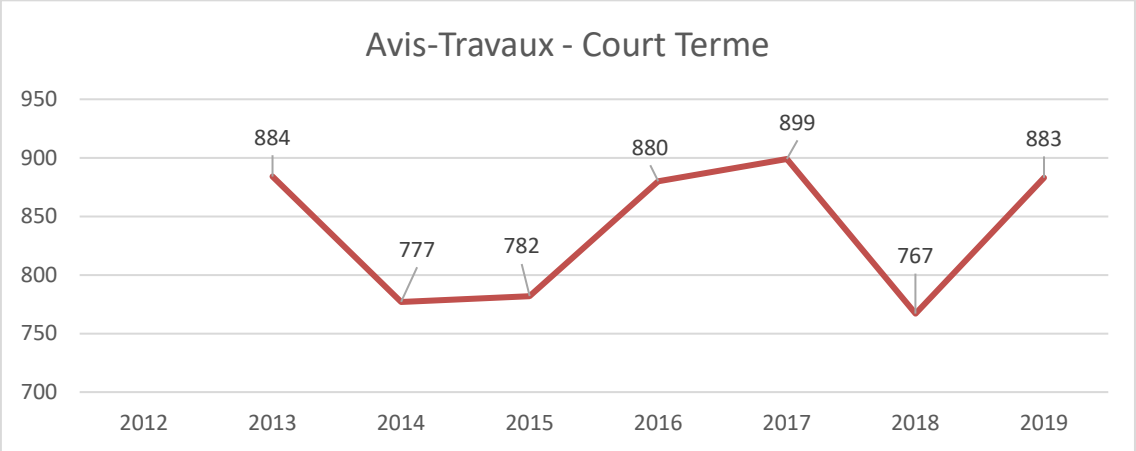

Valuer non-rencensée pour 2012

2.2.6.2. Autres activités de la division « Sillons » :

Adaptation et publication du Document de référence du réseau (DRR) 2020 et 2021.

Fixation des tarifs des redevances pour l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire en 2020 et 2021.

Participation à deux assemblées générales (Varsovie et Vienne) de RailNetEurope (RNE), ainsi qu'aux groupes de travail et réunions de coordination et d'harmonisation des sillons organisés par RNE (Technical Meeting Prague).

Participation aux groupes de travail Sales & Timetabling Working Group (2xVienne), Sales & Timetabling High Level Group (Vienne), WG Temporary Capacity Restrictions (TCR, Vienne), Charging Information System (CIS, outil pour le calcul des redevances) Change Control Board meeting de RNE (2xVienne).

Support des entreprises ferroviaires aux réunions pour la préparation des commandes sillons pour l'horaire 2020 du Forum Train Europe (FTE) (4xLjublijana) et dans les réunions de pointage bilatérales (Bruxelles, Luxembourg, Coblence).

Membre consultatif aux assemblées du Comité de gestion du GEIE corridor RFC North Sea - Med. (3x Bruxelles, Luxembourg, Paris, Namur).

Participation aux groupes de travail du Corridor One Stop Shop (C-OSS) pour l'établissement des sillons préconstruits, Corridor Information Document, Possessions for Works (Bruxelles, Paris).

Participation au TSI Compliant Path Coordination System (PCS) Mandatory Interface Meeting, PCS days et cours de formation PCS organisés par RNE (Vienne).

Participation à différentes réunions de travail du projet RNE TTR (TimeTable Redesign, Bruxelles, Vienne).

Participation 3rd Meeting of Contigency Planning (réorganisation du trafic ferroviaire en cas d'incident) à Bruxelles.

Organisation de la réunion TTR Roadshow de RNE le 02.05.19 à Luxembourg (présentation du nouveau processus d'allocation des sillons).

Participation à la certification ISO9001 de l'ACF.